



**ACADÉMIE  
DE NANCY-METZ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**LE RECTEUR DE LA RÉGION ACADÉMIQUE GRAND EST,  
RECTEUR DE L'ACADÉMIE DE NANCY-METZ,  
CHANCELIER DES UNIVERSITÉS**

Vu le décret n° 90-680 du 1er août 1990 modifié relatif au statut particulier des professeurs des écoles ;

Vu l'arrêté du 24 décembre 1992 modifié fixant les modalités d'organisation du premier concours interne de recrutement de professeurs des écoles ;

Vu l'arrêté du 4 octobre 2022 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture de premiers concours internes de recrutement de professeurs des écoles ;

Nancy, le 18 octobre 2022

### **ARRÊTÉ**

**Article 1 :** Un premier concours interne de recrutement de professeurs des écoles est ouvert dans l'académie de Nancy-Metz au titre de l'année 2023.

**Article 2 :** Le registre d'inscription de la session 2023 est ouvert du mardi 18 octobre 2022, à partir de 12 heures, au vendredi 2 décembre 2022, à 12 heures, heure de Paris sur le site Internet [www.devenirenseignant.gouv.fr](http://www.devenirenseignant.gouv.fr).

**Article 3 :** Madame la Secrétaire Générale de l'Académie de Nancy-Metz et Messieurs les Directeurs Académiques des Services de l'Éducation Nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Richard LAGANIER